

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**MARCHÉ DES CRÉATEURS | ARTISANS MIMA**  
33e édition du jeudi 5 au dimanche 8 août 2021

Chaque candidature doit être retournée avant le 1er juin 2021, au plus tard. Chaque candidature sera examinée avec soin. Si vous n'êtes pas sélectionné, nous vous retournerons votre dossier dont les chèques. Pour toute demande d'informations complémentaires, il vous est conseillé de prendre contact avec l'équipe MIMA : 05.61.68.20.72 ou [marche-crea.mima@artsdelamarionnette.com](mailto:marche-crea.mima@artsdelamarionnette.com)

**Dossier à retourner par voie postale accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante : Association Filentropé – MIMA, 6 rue Vigarozy, 09500 MIREPOIX**

---

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
CP :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Tél fixe :	<input type="text"/>	Tél portable :	<input type="text"/>
E mail :	<input type="text"/>	Site web :	<input type="text"/>

---

**Statut professionnel / profession :**

**Choix du stand pour les 4 jours :**

Artisan

Merci de préciser également la profondeur du stand

Commerçant

Auto-entrepreneur

2ML : 120€

Maison des artistes

3ML : 170€

Artiste libre/Travailleur indépendant

4ML : 220€

Autre (préciser) :

5ML : 270€

6ML : 320€

Raison Sociale :

SIRET :

APE :

Merci de préciser vos éventuels besoins électriques :

**Descriptif de votre activité :**

**Pièces à joindre :** Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

1. Plusieurs photos de vos produits (possible par mail).
2. Copie de la carte professionnelle.
3. Copie de l'attestation d'assurance professionnelle.
4. Pour les exposants créateurs, une déclaration sur l'honneur stipulant que les œuvres exposées résultent d'une création personnelle.
5. **Chèques à l'ordre de l'Association Filentropé:** un acompte de 50% encaissable à l'inscription, le chèque du solde qui sera encaissé le 1er jour du Festival et, un chèque d'adhésion à l'association d'un montant de 10€. Les 3 chèques sont exigés pour la candidature.
6. Retour du Règlement du Marché des Créateurs signé, lu et approuvé.

## RÈGLEMENT MARCHÉ DES CRÉATEURS | FESTIVAL MIMA

**ARTISAN** - 33e édition du jeudi 5 au dimanche 8 août 2020




**À retourner signé**

### Article I

Le marché a lieu dans le centre ville de Mirepoix, sur la place et sous les couverts à proximité de la Halle. Il se tiendra en parallèle du Festival des Arts de la Marionnette.

Le marché est une galerie à ciel ouvert qui permet aux créateurs d'affirmer leur créativité, de rencontrer le public de MIMA, Festival des Arts de la Marionnette, en quête d'expressions originales. Par conséquent, seuls seront admis sur ce marché, les créateurs qui s'engagent sur l'honneur, à ne présenter que des pièces de leur propre production.

Pour prévenir l'envahissement du marché par une production de bibeloterie, gadgets, de produits manufacturés, trop souvent exposés sous couvert de la création, il convient d'informer que sont exclus :

-  ceux non retenus par l'organisation du Festival MIMA,
-  les revendeurs,
-  les bijoux obtenus seulement par assemblage ou enfilage de composants industriels qui se trouvent dans toutes les boutiques.

**Aucun acte de revente n'est autorisé.**

## Article 2

Horaires d'ouverture au public:

Le jeudi 5 août de	10:00 à 20:00 <sup>(1)</sup>
Le vendredi 6 août de	10:00 à 20:00
Le samedi 7 août de	10:00 à 20:00
Le dimanche 8 août de	10:00 à 19:00 <sup>(2)</sup>

- (1) Mise en Place : Le jeudi 5 août de 7:00 à 10:00, accueil de tous les exposants à partir de 7:00 à la halle où un café vous est offert.

Les stands doivent être prêts pour l'ouverture du marché le jeudi 5 août à 10h00.

**Tous les exposants sont tenus d'être présents sur leur stand aux horaires cités ci-dessus. Il ne sera pas admis de stands fermés pendant les horaires d'ouverture au public.** En outre, les conditions atmosphériques ou toute animation pourront amener l'association à modifier les heures d'ouvertures et de fermeture. La décision sera portée à la connaissance de tous par tous les moyens utiles.

Durant le festival, le ravitaillement des stands se fera avant 10:00, de manière à n'occasionner aucune gêne au bon déroulement de celui-ci.

- (2) Le démontage du stand devra se faire le dimanche à 19:00, pas avant.

NB : Le lundi 9 août dès 4h du matin la place doit être libre pour le marché hebdomadaire de Mirepoix.

## Article 3

Tenue des stands :

L'attribution des emplacements et l'organisation du marché sont sous l'autorité de l'Association Filentropé. Un plan vous sera adressé après validation de votre inscription.

Les aménagements et décorations sont à la charge des exposants.

Des branchements électriques seront prévus, mais merci de bien vouloir prévoir des rallonges.

Merci de bien vouloir prévoir également, bâches et tendeurs pour recouvrir les stands entièrement et solidement pour la nuit.

L'exposant seul est responsable de l'assurance de ses œuvres, de ses marchandises, et de son stand. L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, dégradation ou tout autre méfait sur la marchandise ou le matériel de l'exposant.

La signature du présent dossier d'inscription tient lieu de contrat d'engagement de votre part. Si vous n'êtes pas présent sur l'emplacement qui vous est réservé au plus tard le jeudi 5 août 10:00, vous serez considéré comme démissionnaire. Aucun remboursement ne vous sera fait.

Les couverts de Mirepoix sont réservés aux exposants dont les stands ne dépassent pas 4ML.

#### Article 4

Sécurité :

L'association assure un service de surveillance durant les trois nuits de 23:00 à 8:00 du matin, sans pour cela assumer une responsabilité personnelle à quelque titre que ce soit.

Durant les heures d'ouverture au public, il appartient à chaque exposant d'assurer une présence continue sur son stand et de veiller à la sauvegarde de ses biens propres.

#### Article 5

Stationnement :

Un emplacement véhicule vous est réservé au parking situé à côté de la salle Paul Dardier. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ce stationnement afin de désengorger le centre ville.

#### Article 6

Adhésion à l'association

L'adhésion à l'association Filentrope est demandée à chaque exposant. Son montant est de 10€ (*règlement par chèque séparé de l'inscription à l'ordre de l'Association Filentrope*). Elle vous permet de bénéficier de tarifs réduits sur les spectacles du festival et d'être couvert par notre assurance. Une carte d'adhérent vous sera envoyée dès réception de votre règlement.

#### Article 7

Respect du protocole sanitaire en vigueur

Dans la lutte contre la propagation de la covid-19, vous devrez respecter les mesures d'hygiène établies selon le protocole sanitaire en vigueur.

#### Hébergement :

Office du Tourisme : 05. 61. 68. 83. 73 / Camping Mirepoix : 05. 61. 60. 28. 63

Fait le : \_\_\_\_\_ à :

**Signature de l'exposant,**  
**précédée de « Lu et approuvé »**